



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1124) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE VERDI A MADAME
GUENAËLLE FREJOU**

**DÉCISION N° DM-25-370
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Madame Guenaëlle FREJOU, domiciliée au 97 Avenue de Paris 94160 Saint-Mandé, de s'exercer seule au chant dans la salle Verdi, tous les vendredis de 17h30 à 19h00 du 17 octobre 2025 au 26 juin 2026 (sauf vacances scolaire et jour fériés), soient 28 vendredis ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de Madame Guenaëlle FREJOU, domiciliée au 97 Avenue de Paris 94160 Saint-Mandé, une convention de location de salles, afin de s'exercer seule au chant dans la salle Verdi, tous les vendredis de 17h30 à 19h00 du 17 octobre 2025 au 26 juin 2026 (sauf vacances scolaire et jour fériés), soient 28 vendredis.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN